

## FRANCE RELANCE **AU SERVICE DE LA CYBERSÉCURITÉ DES TERRITOIRES**

Le 18 février 2021, le Président de la République a annoncé le lancement d'une stratégie d'accélération pour la cybersécurité dotée d'un milliard d'euros. Des moyens importants sont notamment mobilisés pour renforcer le niveau de cybersécurité des administrations, des collectivités et des organismes au service des citovens, tout en dynamisant l'écosystème industriel français. 4 mesures visent à répondre aux différents besoins rencontrés par les acteurs territoriaux :

## BESOINS

MISE EN PLACE D'UN SERVICE DE RÉPONSE CYBER DE PROXIMITÉ (CSIRT) RÉGIONAL

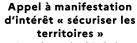
DÉPLOIEMENT DE SOLUTIONS DE SÉCURITÉ EXISTANT SUR LE MARCHÉ

DÉVELOPPEMENT DE SOLUTIONS DE SÉCURITÉ N'EXISTANT PAS SUR LE MARCHÉ

**CSIRT** régional Porté par l'ANSSI

Parcours de cybersécurité Porté par l'ANSSI

Appel à projets Porté par l'ANSSI



Porté par la CDC, la DGE et le SGPI



Objectifs







Soutien à la création

d'un centre régional

pour aider les victimes

de taille intermédiaire

et devenir le pivot

régional du partage

d'informations sur la

menace.

Accompagnement par un prestataire cyber pour dresser un état des lieux, identifier les mesures les plus urgentes et piloter

l'ensemble des

actions menées.

Objectifs

Co-financement de projets de sécurisation de systèmes d'information existants,

s'intégrant dans une stratégie globale de cybersécurité et de transformation numérique du bénéficiaire.



Faire émerger des solutions de cybersécurité nouvelles adaptées aux acteurs des territoires. L'AMI vise à sélectionner des structures avant identifié un besoin nécessitant de telles solutions innovantes. Des industriels répondront ensuite à ces besoins dans le cadre d'AAP en développant des démonstrateurs territoriaux.

Pour qui?

Conseils régionaux

Or Pour qui?

Collectivités territoriales, établissements de santé et organismes au service du citoyen ayant a minima un service informatique

Ov Pour qui?

Ministères et certaines collectivités territoriales

Or Pour qui?

Collectivités territoriales, infrastructures portuaires. établissements de santé

Comment

Programme d'incubation de 4 mois :

accompagnement méthodologique, mise en réseau dans l'interCERT-FR et soutien financier

**{o}** Comment

Subventionnement des bénéficiaires

pour co-financer les actions de sécurisation, à hauteur de 100k€ maximum

(O) Comment

**Subventionnement** du bénéficiaire à

hauteur de 100k€ maximum. Un co-financement de 30% minimum est nécessaire.

(o) Comment

20M€ de financements publics du PIA4 pour le développement de plusieurs démonstrateurs de sécurité. Les aides attribuées aux entreprises qui les développeront ne pourront pas dépasser 50% du montant total du projet.

Consulter

Consulter

Consulter

Consulter